

FICHE MENSUELLE DE SALAIRE

Mois de _____

EmployeurNom et prénom
Adresse
No postal et ville**Domestique privé/e**Nom et prénom
Adresse
No postal et ville

No AVS : _____

Conditions salariales (saisir les montants concernés, addition automatique)

Salaire en espèces net		<i>le montant minimum est de CHF 1200.-- (art. 43, al. 1, ODPr)</i>
Heures supplémentaires	+	<i>non compensées par un congé et majorées (art. 48, al. 3, 4 et 5 ODPr)</i>
Indemnité de logement	+	<i>CHF 345.-- au moins lorsque le/la domestique privé/e choisit de vivre à l'extérieur (art. 30, al. 5, ODPr)</i>
Indemnité de nourriture	+	<i>CHF 645.-- au moins lorsque la nourriture n'est pas fournie par l'employeur (art. 44., al. 2, let. b, ODPr)</i>
Indemnité partielle de nourriture	+	<i>lorsque la nourriture n'est fournie que partiellement par l'employeur (cf. art. 44, al. 2, let b, ODPr)</i>
Frais de déplacement (ex. bus)	+	<i>si le/la domestique privé/e vit dans un logement extérieur (art. 44, al. 2, let. c, ODPr)</i>
Salaire mensuel net total	= CHF	versé sur le compte du/de la domestique privé/e

Les cotisations et primes d'assurances sociales et obligatoires sont à la charge de l'employeur (art. 44, al. 1, ODPr).

- Les heures supplémentaires effectuées dans le mois s'élèvent à _____ heures (art. 48, al. 1, ODPr).
- Ces heures sont compensées par un congé d'une durée égale (art. 48, al. 3, ODPr).
- Ces heures sont rémunérées et majorées de 25%, 50% ou 100% (art. 48, al. 3, 4 et 5, ODPr).
- Aucune heure supplémentaire n'a été effectuée dans le mois (art. 48, al. 1, ODPr).

Le salaire est versé en Suisse sur le compte bancaire/postal du/de la domestique privé/e (art. 43, al. 2, ODPr).

- Le salaire est versé chaque mois (art. 42, al. 1, ODPr).
- Le salaire est versé au prorata temporis chaque semaine (art. 42, al. 1, ODPr).

Fait en deux exemplaires originaux à _____, le _____

Un exemplaire est destiné au/à la domestique privé/e et un exemplaire est destiné à l'employeur.

Signature de l'employeur

Signature du/de la domestique privé/e